

A VOS MARQUES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 89 rue de Siam
29200 BREST
945 092 419 RCS BREST

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 18 MARS 2026

LES SOUSSIGNÉS :

La société 4H,

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est sis 17 rue de Brest, 29830 PLOUDALMEZEAU,
Représentée par son Président associé, Monsieur Mathieu RANNOU,
Titulaire de 98 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Mathieu RANNOU,

Demeurant 17 rue de Brest, 29830 PLOUDALMEZEAU,
Titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

Madame Nadège LE GALL, ayant pour nom d'usage RANNOU,

Demeurant 17 rue de Brest, 29830 PLOUDALMEZEAU,
Titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

Détenant ensemble 100 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée A VOS MARQUES désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société A VOS MARQUES et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 20 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés prennent acte de la démission de Madame Nadège RANNOU de ses fonctions de cogérante à compter du 18 mars 2026 et décident à l'unanimité de ne pas procéder à son remplacement.

DEUXIÈME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit "règlement eIDAS".

La société 4H

Représentée par Mathieu RANNOU

Signed by:

D79211670FBD4EB...

Mathieu RANNOU

Signed by:

D79211670FBD4EB...

Nadège RANNOU

Signed by:

31E44FB43CC84E0...